

# LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE JANVIER 2018 – N° 44



## LE MOT DU MAIRE – Pierre RECOUR

C'est dans la salle du conseil municipal, transformée pour l'occasion en étude notariale, qu'une grande marche vient d'être gravie dans l'avenir de notre commune.

Après plusieurs mois de réflexions, d'études, de réunions diverses avec la population, les professionnels de santé, les acteurs économiques de notre village, la signature de compromis avec TERACTEM vient d'être concrétisée ce mercredi 13 décembre 2017.



Ce partenaire semi-public, spécialisé dans l'aménagement du territoire et du développement économique, nous accompagnera dans la réalisation de l'aménagement du centre bourg. Un comité de pilotage sous la responsabilité de Jean-Paul BARNIER et de Claudine MORAND-GOY sera mis en place pour animer ce partenariat. Les décisions seront collectives dans le seul but de rendre agréable et cohérent ce futur centre de village.

Le premier semestre de 2018 sera consacré à la partie administrative, permis de construire, de démolition, appels d'offres etc. pour un début de travaux dès fin 2018.

Cette réhabilitation du centre de notre village devrait positionner Saint-Jean-de-Sixt comme étant l'ouverture sur les Aravis. Il nous faut raisonner Massif et non plus Commune si nous voulons exister dans l'avenir sur le marché de la neige et des vacances. Les rivalités ancestrales entre communes sont désormais dépassées et nous devons impérativement nous orienter vers une complémentarité afin d'offrir un avenir à notre jeunesse.

SAINT JEAN... PARLONS-EN ...

## AGENDA

### LES VŒUX DU MAIRE

Le Maire et les Conseillers Municipaux ont le plaisir d'inviter l'ensemble de la population Saint-Jeandine au traditionnel échange de vœux le :

**SAMEDI 13 JANVIER 2018, à 19 heures à la salle polyvalente.**

### DON DU SANG

Une collecte est organisée à La Clusaz, le **VENDREDI 19 JANVIER 2018**, de 16 h 30 à 19 h, à la salle des fêtes.

## DIVERS

### LE SAINT JEANDIN 2017 EST ARRIVÉ...

Il s'agit du bulletin communal. Il est à votre disposition à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture (soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h, fermé le mercredi après-midi).

Vous y découvrirez un récapitulatif complet de tout ce qui s'est passé à Saint-Jean-de-Sixt durant l'année 2017.

## **AVEC QUI TU RENTRES CE SOIR ?**

---

Encore cette année, les chauffeurs bénévoles NEZ ROUGE vous reconduiront gratuitement chez vous en toute discrétion et au volant de votre propre voiture. Alors n'hésitez pas, si vous avez consommé trop d'alcool ou autres substances dangereuses, ne prenez pas le risque de provoquer un accident et téléphonez au numéro vert : 0 800 802 208



## **ATTENTION CAMBRIOLAGES**

---

L'arrondissement d'Annecy fait actuellement face à une vague de cambriolages importante.

Il s'agit en général d'équipes de cambrioleurs particulièrement chevronnées, dont la méthode consiste :

- dans un premier temps à faire du repérage : ils se baladent dans les lotissements, font mine de demander leur chemin lorsqu'ils sont surpris par des riverains, voire frappent aux portes pour demander des renseignements, tout en profitant pour regarder à l'intérieur de la maison en vue d'un éventuel cambriolage. Ce peut être un homme, une femme, ou un(e) enfant/adolescent(e);

- dans un deuxième temps à passer à l'action en revenant plus tard pour faire plusieurs maisons/appartements au sein du même lotissement en recherchant notamment les habitations qui ne sont pas éclairées (car indice de présence ou non des occupants à l'intérieur) ainsi de suite, sur un créneau horaire allant de 17 h au retour des occupants, en mettant moins de 5 minutes. Il s'agit dans l'ensemble de personnes originaires d'Europe de l'Est (accent dans la voix).

Pour lutter contre cette problématique, des patrouilles à la fois en tenue et en civil sont quotidiennement effectuées ; Des postes de contrôle sont mis en place. Néanmoins, d'ores et déjà, certaines précautions peuvent être prises :

- protéger et renforcer les points d'accès de votre domicile ;
- éviter de montrer tout signe d'absence (dans la mesure du possible) ;
- placer en lieu sûr les objets de valeur ;
- ne pas laisser un (des) inconnu(s) rentrer chez vous ;
- demander à une personne de confiance de porter une vigilance particulière en cas d'absence ;
- fermer à clé les portes des véhicules et des habitations, même lorsque vous êtes à l'intérieur ;
- s'équiper d'une alarme ;
- signaler immédiatement aux forces de l'ordre (via le 17) tout individu suspect vu dans son voisinage, notamment qui demanderait des renseignements ;
- relever tous les éléments qui pourraient permettre aux forces de l'ordre d'identifier ces personnes (description physique, immatriculation, type et couleur du véhicule utilisé...).

## **ARNAQUE SUR LES MEUBLÉS DE TOURISME**

---

Nous vous informons de l'existence d'un site frauduleux de réservation en ligne de meublés de tourisme en montagne : [www.ski-zen.com](http://www.ski-zen.com)

Plusieurs annonces ont été détectées sur notre commune. Les meublés de tourisme présentés sont de vrais meublés dont les informations proviennent de sites officiels comme Abritel et Homelidays. Les prix sont attractifs et avec de grandes disponibilités durant les périodes de vacances scolaires. Il n'existe pas d'espace client pour les propriétaires. Tout comme un site de réservation, le client paie un acompte sur le site, reçoit un contrat qu'il doit retourner signé avec le solde à payer pour valider la réservation. Néanmoins, la réservation reste factice.

Les propriétaires de meublés doivent, dans l'attente de la fermeture du site, rester vigilants car il est possible que d'autres annonces soient publiées. Auquel cas, il faut dénoncer l'arnaque le plus rapidement possible auprès de :

<https://www.internetignalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action> et déposer plainte à la gendarmerie de Thônes au 04 50 02 00 24.

## VENTE DE FORFAITS

---

Une convention a été signée entre l'office de tourisme et la société des remontées mécaniques du Grand-Bornand. Dès les prochaines vacances scolaires, l'office sera donc en mesure de vendre des forfaits 4 heures consécutives et journaliers, pour toutes les catégories d'âge.

Toutefois les forfaits gratuits (- 5 ans) ne pourront être délivrés sur place. Ils seront à retirer auprès des points de vente du Grand-Bornand sur présentation d'un justificatif.

## CIVISME HIVERNAL

---

C'est bien de saison : la neige est arrivée, laissant à chacun le soin de l'apprécier selon son humeur.

Le service de déneigement des voies communales et départementales doit s'effectuer dans de bonnes conditions et, surtout, rapidement afin que tous les résidents puissent sortir pour vaquer à leurs occupations.

Les agents du déneigement font de leur mieux pour limiter le petit bourrelet de neige laissé par l'étrave devant chaque accès.

Quelques recommandations nous semblent importantes :

- s'équiper d'une pelle ad hoc, en vente chez tous les professionnels et dans les magasins de bricolage,
- jalonner le bord de sa propriété au niveau de l'accès,
- ne pas jeter la neige sur la voie communale,
- déblayer la moraine du bord de route sans la remettre sur la chaussée,
- ne stationner aucun véhicule sur la voie publique,
- faire un passage sur le trottoir qui borde sa propriété,
- déplacer régulièrement son véhicule, en le stationnant si possible sur une place déjà déneigée, en évitant de laisser une place vide entre d'autres voitures.

Ces quelques précautions éviteront bien des désagréments et vous qualifieront de « citoyen d'hiver ».

## BORNE A INCENDIE

---

Il est demandé aux riverains de déneiger régulièrement l'accès des bornes à incendie, afin qu'elles puissent être utilisées en cas d'intervention.

## ORDURES MÉNAGÈRES

---

### Du propriétaire à l'usager :

depuis 2006, le financement du service "déchets" de la communauté de communes est assuré par une redevance appliquée aux propriétaires de logements et aux professionnels.

Afin de répondre à une demande des propriétaires bailleurs, mais aussi pour éviter des contentieux, les élus de la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes ont décidé dorénavant, de facturer la redevance aux usagers du service et non aux seuls propriétaires de logements ou locaux professionnels.

Un questionnaire a été envoyé à chaque propriétaire en 2017, afin de recenser lesdits usagers et d'établir la nouvelle facturation qui prendra effet en 2018.

**Attention :** les propriétaires qui souhaitent que la facture soit envoyée à leur locataire devront parfois modifier leurs baux, si ceux-ci prévoient le coût de traitement des ordures ménagères dans les charges récupérables.



*Le Maire, les Conseillers Municipaux et l'ensemble du personnel communal  
vous souhaitent à tous une bonne année 2018*



# OFFICE DE TOURISME

## PROGRAMME D'ANIMATIONS

---

Mardi 02 janvier : à 18 h, visite de la ferme LA PERRIERE. Activité payante et réservation auprès de l'office.

Mercredi 03 janvier : de 14 h à 16 h, grande chasse au trésor et goûter à l'office de tourisme. Gratuit.

A 18 h 30, balade nocturne en raquette et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

Jeudi 04 janvier : à 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

A 18 h, à l'intérieur d'un planétarium, dôme de 5 m de diamètre venez découvrir les étoiles, les galaxies, planètes et nébuleuses du ciel nocturne hivernal. Durée 45 mn, à la salle polyvalente. Gratuit.

Lundi 8 janvier : à 17 h 30 pot d'accueil à l'office de tourisme.

Mercredi 10 janvier : à 18 h 30, balade nocturne en raquette et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

Jeudi 11 janvier : à 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

Vendredi 12 janvier : de 10 h à 12 h initiation à la marche nordique. Rendez-vous devant l'office. Gratuit. A réserver la veille à midi.

Mercredi 17 janvier : à 18 h 30, balade nocturne en raquette et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

Jeudi 18 janvier : à 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

Vendredi 19 janvier : de 10 h à 12 h initiation à la marche nordique. Rendez-vous devant l'office. Gratuit. A réserver la veille à midi.

Lundi 22 janvier : pot d'accueil devant l'office de tourisme à 17 h 30.

Mercredi 24 janvier : à 18 h 30, balade nocturne en raquette et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

Jeudi 25 janvier : à 14 h 30 visite de la ferme ANGELLOZ. Payant et réservation auprès de l'office.

Vendredi 26 janvier : de 10 h à 12 h initiation à la marche nordique. Rendez-vous devant l'office. Gratuit. A réserver la veille à midi.

Lundi 29 janvier : pot d'accueil à l'office, à 17 h 30.

Mercredi 31 janvier : à 18 h 30, balade nocturne en raquette et repas à la ferme de LA PERRIERE. Payant et réservation auprès de l'office de tourisme la veille.

## VIE MUNICIPALE

### LA BIBLIOTHÈQUE « ST JEAN BOUQUINE »

---

La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 16 à 18 h, les vendredis de 17 h à 19 h, les dimanches 14 et 28 janvier de 10 à 12 h.

### OFFRE D'EMPLOI MUNICIPAL : URGENT

---

La commune de Saint-Jean-de-Sixt rencontre des difficultés pour recruter du personnel saisonnier, phénomène nouveau, important et inquiétant. Elle recrute encore, en renfort pour les vacances scolaires (Noël et février) et/ou les week-ends durant l'hiver, un agent d'exploitation pour le fil-neige du Crêt. Horaires de travail de 11 h à 15 h.

Merci d'adresser votre candidature à la mairie de St-Jean-de-Sixt.

### NUMÉRO D'URGENCE

---

Gendarmerie de Thônes	04 50 02 00 24	Police	17
Samu	15	Pompiers	18

### FUITE D'EAU

---

En cas de fuite d'eau, vous devez joindre les services techniques de la société :

« Ô des Aravis » au 04 50 10 10 70.